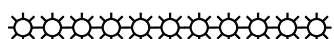


# **GARDERIE PERISCOLAIRE DU RPI PIERREVILLE/LE ROZEL/ST GERMAIN LE GAILLARD**



Les vacances sont terminées, vos enfants ont repris le chemin de l'école et nous leur souhaitons une excellente année scolaire.

Comme l'école, notre garderie périscolaire rouvre ses portes ce matin. Elle fonctionne tous les jours d'ouverture des écoles primaires et maternelles en fonction du calendrier scolaire : lundi, mardi, jeudi & vendredi.

## **HORAIRES D'OUVERTURE :**

Le matin les lundis, mardis, jeudis et vendredis à partir de 7 h 00 et jusqu'au départ des enfants par le transport scolaire vers les écoles de Pierreville et de Saint Germain le Gaillard.

Le soir les lundis, mardis, jeudis et vendredis dès le retour à la garderie des enfants en provenance des établissements scolaires de Pierreville et de Saint Germain le Gaillard et jusqu'à 19 h 00.

Tarifs applicables à la rentrée scolaire 2024/2025

✓ 2.50 € par heure

✓ 1.25 € par  $\frac{1}{2}$  heure (toute  $\frac{1}{2}$  heure commencée est due).

**Les enfants sont accueillis par Mesdames Claire LE PAGE et Isabelle LAURENT.**

Pour contacter la garderie (aux horaires d'ouverture) téléphonez au 02 33 04 45 08. Votre (vos) enfant(s) fréquentera (ont) la garderie périscolaire durant l'année scolaire 2024/2025 ; nous vous demandons de bien vouloir renseigner le formulaire d'inscription joint puis de le transmettre à la Garderie périscolaire via l'école accompagné d'une attestation d'assurance (merci de prévoir 1 exemplaire pour l'école et 1 exemplaire pour la garderie périscolaire). Nous vous incitons à compléter le formulaire d'inscription à la garderie, même si vous n'utilisez pas le service dans l'immédiat, cela ne vous engage aucunement mais peut vous être utile en cas de problème ou de retard à la sortie de l'école car l'(les) enfant(s) sera(ont) dirigé(s) vers la garderie.

Attention ! N'oubliez pas de compléter le verso du document concernant l'hospitalisation et le droit à l'image.

# TRANSPORT SCOLAIRE\*

## RPI Le Rozel/Saint Germain Le Gaillard/Pierreville

| Horaires                                |         |   |         |   |         |                                   |         |                                 |         |                                      |         |
|---|---------|---|---------|---|---------|-----------------------------------|---------|---------------------------------|---------|--------------------------------------|---------|
| LE ROZEL<br>(gaderie)<br>Ancienne école |         | LE ROZEL<br>(Le Bourg)<br>« Berquerie » |         | SAINT GERMAIN<br>LE GAILLARD<br>(Ecole) |         | PIERREVILLE<br>(Ecole Maternelle) |         | PIERREVILLE<br>(Ecole primaire) |         | SAINT GERMAIN LE<br>GAILLARD (Ecole) |         |
| Matin                                   | Soir    | Matin                                   | Soir    | Matin                                   | Soir    | Matin                             | Soir    | Matin                           | Soir    | Matin                                | Soir    |
| 8 h 09                                  | 16 h 41 | 8 h 12                                  | 16 h 44 | 8 h 22                                  | 16 h 27 | 8 h 28                            | 16 h 12 | 8 h 33                          | 16 h 17 | 8 h 43                               | 16 h 27 |

Concernant le transport scolaire, seuls les enfants présents à la garderie périscolaire le matin et les enfants domiciliés au Rozel peuvent monter à l'arrêt de bus de la garderie, les autres enfants doivent monter à l'arrêt de bus de la « Berquerie » (Le Bourg).

\* horaires indicatifs susceptibles de varier de quelques minutes à la rentrée prochaine.



## REGLEMENT INTERIEUR

La garderie périscolaire fonctionne les jours d'ouverture des écoles primaires et maternelles en fonction du calendrier scolaire : lundi, mardi, jeudi et vendredi.

### 1° - Conditions d'admission

Peuvent être accueillis à la garderie les enfants remplissant les conditions suivantes :

- ✓ Etre scolarisé au RPI Saint Germain le Gaillard – Pierreville – Le Rozel
- ✓ Etre inscrit (fiche de renseignements) auprès du service de garderie périscolaire
- ✓ Concernant les enfants de moins de 3 ans, ils devront être « propres ». En aucun cas l'agent de garderie ne pourra être amené à changer l'enfant.

### 2° - Lieu

Elle se tiendra à l'ancienne école du Rozel.

### 3° - Horaires

- ✓ Les enfants doivent être accompagnés dans les locaux et remis au personnel de la garderie,
- ✓ La garderie accueille les enfants :
  - **Le matin les lundis – mardis – jeudis et vendredis** à partir de 7 h 00 et jusqu'au départ des enfants par le transport scolaire vers les écoles de Pierreville et de Saint Germain le Gaillard.
  - **Le soir les lundis – mardis – jeudis et vendredis** dès le retour à la garderie des enfants en provenance des établissements scolaires de Pierreville et Saint Germain le Gaillard et jusqu'à 19 h 00.
- ✓ Le temps d'accueil (garderie, école, cantine) des enfants de moins de 6 ans ne doit pas excéder 9 heures par jour.

### 4° - Trajet

Les enfants fréquentant la garderie sont pris en charge durant le transport :

- ✓ Le Matin : garderie vers école
- ✓ Le Soir : école vers garderie

### 5° - Participation financière des parents

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022, le tarif forfaitaire par enfant est établi comme suit :

- ✓ 2.50 € par heure
- ✓ 1.25 € par ½ heure (toute ½ heure entamée est due)
- ✓ 0.63 € pour le 1/4 heure de 18 h 45 à 19 h 00
- ✓ 1.00 € par 1/4 au-delà de 19 h 00

**La facturation des services périscolaires sera effectuée par titres de recettes (ASAP) chaque fin de mois.**

A compter du 1<sup>er</sup> novembre 2018, les périodes de facturation sont réparties comme suit :

Le matin :

- ✓ 7 h 00 – 7 h 30
- ✓ 7 h 30 – 8 h 00

Le soir :

- ✓ 16 h 45 – 17 h 15
- ✓ 17 h 15 – 17 h 45
- ✓ 17 h 45 – 18 h 15
- ✓ 18 h 15 – 18 h 45
- ✓ 18 h 45 – 19 h 00

### **6° - Retard**

Les enfants doivent impérativement avoir quitté la garderie à 19 h 00.

Tout dépassement d'horaire au-delà de 19 h 00 entraînera une facturation d'un Euro pour tout ¼ d'heure commencé.

### **7 ° - Responsabilité**

- ✓ L'enfant ne sera confié à une autre personne que si celle-ci figure sur la liste donnée par les parents lors de l'inscription.
- ✓ La garderie n'est pas responsable en cas de perte ou de vol d'objets personnels (jeux, bijoux...).
- ✓ La garderie est gérée par la commune de Pierreville.
- ✓ L'accueil est assuré :
  - Le Matin : par 1 seul agent.
  - Le Soir : par 2 agents de 16 h 45 à 18 h 15 puis par 1 agent de 18 h 15 à 19 h 00.
- ✓ Aucun médicament ne sera administré sauf cas exceptionnel nécessitant un certificat médical.
- ✓ En cas de mesure d'urgence, la responsable de la garderie est autorisée à prendre les mesures nécessaires à la sécurité de l'enfant (médecin, pompiers...).

### **8° - Assurance**

La garderie périscolaire est dûment assurée en responsabilité civile. Chaque enfant doit être titulaire d'une assurance personnelle vie privée (attestation à fournir au moment de l'inscription).

**EN CAS DE NON RESPECT DU PRESENT REGLEMENT, L'ENFANT NE SERA PAS ADMIS  
A LA GARDERIE PERISCOLAIRE**



### **GOÛTERS**

**Chaque enfant doit impérativement venir tous les jours avec son goûter sous blister individuel de préférence. Il ne sera pas possible de stocker des gâteaux ou des goûters dans les locaux de la garderie.**

**Merci de votre compréhension.**

|                             | <b>ZONE A</b>   | <b>ZONE B</b>   | <b>ZONE C</b>   |
|-----------------------------|---|---|---|
|                             | Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers      | Aix-Marseille, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Strasbourg | Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles                               |
| Prérentrée des enseignants  | Vendredi 30 août 2024   |   |   |
| Rentrée scolaire des élèves | Reprise des cours : lundi 2 septembre 2024  |   |   |
| Vacances de la Toussaint    | Fin des cours : samedi 19 octobre 2024<br>Reprise des cours : lundi 4 novembre 2024 |   |   |
| Vacances de Noël            | Fin des cours : samedi 21 décembre 2024<br>Reprise des cours : lundi 6 janvier 2025 |   |   |
| Vacances d'hiver            | Fin des cours : samedi 22 février 2025<br>Reprise des cours : lundi 10 mars 2025    | Fin des cours : samedi 8 février 2025<br>Reprise des cours : lundi 24 février 2025                          | Fin des cours : samedi 15 février 2025<br>Reprise des cours : lundi 3 mars 2025 |
| Vacances de printemps       | Fin des cours : samedi 19 avril 2025<br>Reprise des cours : lundi 5 mai 2025        | Fin des cours : samedi 5 avril 2025<br>Reprise des cours : mardi 22 avril 2025                              | Fin des cours : samedi 12 avril 2025<br>Reprise des cours : lundi 28 avril 2025 |
| Vacances d'été              | Fin des cours : samedi 5 juillet 2025   |   |   |

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués. Les vacances débutant le samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le vendredi après les cours. Les classes vaqueront le vendredi 30 mai 2025 et le samedi 31 mai 2025.



MENJ - Décembre 2022

## HORAIRES DES ETABLISSEMENT SCOLAIRES DU RPI

**Lundi – mardi – jeudi – vendredi**

Ecole Maternelle de Pierreville

**MATIN**

**8 h 35 – 11 h 50**

**APRES-MIDI**

**13 h 20 – 16 h 05**

Ecole primaire de Pierreville

**MATIN**

**8 h 40 – 11 h 55**

**APRES-MIDI**

**13 h 25 – 16 h 10**

Ecoles de Saint Germain le Gaillard

**MATIN**

**8 h 50 – 12 h 00**

**APRES-MIDI**

**13 h 30 – 16 h 20**